



Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication  
de l'Ain

REUNION DU BUREAU SYNDICAL

du 7 Juillet 2023

-----

Délibération n°DE202307065 : COMPTE RENDU DES ACTES effectués en exécution de la délégation de pouvoirs du 24 juillet 2020.

En application des dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délibération en date du 24 juillet 2020, le Comité Syndical a donné délégation de pouvoirs au Président pour effectuer certains actes.

Conformément aux stipulations du dernier article susvisé, j'ai l'honneur de vous rendre compte, ci-après, des actes effectués en exécution de ces décisions depuis le précédent compte rendu :

Marchés – Consultations – Avenants

**DP2023-015**

SIEA-23002AO1 à 23002AO4:

Accord-cadre relatif aux prestations de détection et de géo référencement des réseaux d'éclairage public

(4 lots)

MAXIMUM H.T.

Lot n°1 : 900 000 €

Lot n°2 : 730 000 €

Lot n°3 : 500 000 €

Lot n°4 : 590 000 €

**DP2023-016**

SEM- 22007DEV0 :

Avenant visant à l'introduction de nouvelles prestations, prix nouveaux et d'évolution de délais de réalisation de certaines missions

Avenant n°1 au contrat n°2019.014

AC sans minimum ni maximum

## DECISION

Le Bureau Syndical,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, lui donne acte du compte rendu.

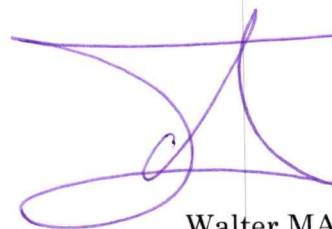
Présents : Walter MARTIN, Michel CHANEL, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Andrée TIRREAU, Alexis MORAND, Daniel DOMPOINT, Catherine PICARD, Denis LINGLIN, Françoise COURTINE, Stéphane MARTINAND, Annie MEURIAU, Christian FONTAINE, Hélène BROUSSE, Daniel ROUSSET, Valérie POMMAZ, Yannick RIOU, Patrick MATHIAS, Joël PRUDHOMME.

Secrétaire de séance : Alexis MORAND

Vote : Unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Président



Walter MARTIN



Je certifie le présent acte exécutoire conformément aux lois et règlements en vigueur, pour avoir été transmis à Madame la Préfète, qui en a accusé réception le .....